



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Sollicitation de subvention pour la réalisation d'un itinéraire en mode actif entre le quartier de La Violette et le nouveau groupe scolaire

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatre octobre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Michel), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Noël), Mme Keskin (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Griffé), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Mazeyrat

Dans l'objectif de favoriser les modes actifs de déplacement, la commune teste actuellement un itinéraire entre le quartier de La Violette et le nouveau groupe scolaire. Sur ce même parcours, un accompagnement par des agents municipaux est proposé depuis la rentrée, tous les jeudis, pour les enfants volontaires.

À l'issue de la phase d'expérimentation, il est prévu de réaliser des aménagements définitifs permettant de rendre cet itinéraire plus attractif et encore mieux sécurisé.

Ces aménagements, estimés à 255 000 €, comprennent des travaux de confort, de signalisation et de de sécurisation, concernant notamment le passage sur le pont du Frayol et sous le pont SNCF, ainsi que le réaménagement de carrefours.

Cet itinéraire a vocation à devenir le premier maillon d'un réseau de voies dédiées aux modes actifs de déplacement au sein de la commune, et qui aura pour épine dorsale la future voie verte réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer.

Ce type d'aménagement constitue une priorité du plan de relance gouvernemental et à ce titre est éligible au Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Il répond par ailleurs aux critères d'attribution de règlements classiques du Département de l'Ardèche et de la Région AURA.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches dans l'objectif d'obtenir des financements de l'Etat, dans le cadre du CRTE, le Département de l'Ardèche et la Région AURA avec l'objectif d'un taux cumulé de subventions publiques de 80%, pour une dépense estimée à 255 000 €.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

